

**COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ**

**Mercredi 02-05-2018**

**Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la sensibilisation des médecins généralistes aux pratiques sectaires" (n° 24474)**

André Frédéric (PS): Les dérives sectaires se développent dans le domaine de la santé. Les généralistes peuvent jouer un rôle crucial en repérant les patients en danger, sous l'emprise d'un pseudo-thérapeute ou d'un mouvement sectaire. Selon une étude française, 53 % des médecins s'inquiètent de ce phénomène.

Les médecins généralistes belges sont-ils sensibilisés aux pratiques sectaires ?

Peuvent-ils jouer un rôle de prévention? A-t-on mené des études ou des recherches à ce sujet ?

Maggie De Block, ministre (en français):

Une relation de confiance entre généraliste et patient permet d'éviter ou de rectifier des dérives sectaires. Nous n'avons pas connaissance d'une étude à ce sujet en Belgique. Le médecin doit concilier le fait d'éviter toute nuisance avec la valeur de sa relation de confiance avec le patient et avec le secret professionnel.

En 1998, le rapport de la commission d'enquête Sectes recommandait aux Communautés d'informer le corps médical dès sa formation de base des dommages psychologiques chez les adeptes d'une organisation sectaire.

Je ne sais pas dans quelle mesure les entités fédérées ont tenu compte de cette recommandation. La législation fédérale interdit de prétendre pratiquer la médecine quand on n'est pas formé ou autorisé à le faire.

J'ai contacté le Centre d'informations et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) afin qu'il puisse formuler des avis en vue d'arriver à protéger davantage nos patients.

André Frédéric (PS): Je vous invite à être très attentifs, au sein de votre cabinet, à cette question particulièrement grave.

L'incident est clos.